

REGLEMENT DE CONSULTATION

MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES ET DE SERVICES COURANTS

IDENTIFIANTS

A - LA COLLECTIVITE

Pouvoir adjudicateur : LYCEE POLYVALENT NORD
1 Chemin des Franciscéas
97490 Sainte-Clotilde
Téléphone : 0262 98 24 25
06 92 41 42 08

Représenté par : **Monsieur le Proviseur**

Comptable assignataire des paiements : **Agent Comptable du Lycée GEORGES BRASSENS**

B - MAPA N° 04/2018

Date de publication : **13/07/2018**

Objet du marché : **Appareils de mesure**

Date de début de dépôt des offres : Le **09/08/2018**

Procédure de consultation :

Procédure d'appel d'offre ouvert
Articles 33, 40, 57 à 64, 77 du code des marchés public

Le présent document fait référence au Cahier des Clauses Administratives Générales Fournitures Courantes et Services (C.C.A.G.-F.C.S.)

Le présent document comporte 7 pages numérotées de 1 à 7

REGLEMENT DE CONSULTATION

A. Modalités d'envoi

Les offres doivent être rédigées en langue française, conformément à la loi n°94-665 du 4 août 1994, et l'unité monétaire de compte du marché est l'euro.

A-1 Modalités de transmission des candidatures et des offres papier

Les candidats peuvent transmettre leur candidature et leur offre sous format papier. Dans ce cas, le pli est cacheté et comporte les mentions suivantes :

APPEL D'OFFRES OUVERT
« Appareils de mesure »
NE PAS OUVRIR

A l'intérieur du pli, se trouvent deux enveloppes cachetées sur lesquelles figurent le nom du candidat, ainsi que respectivement les mentions :

"première enveloppe intérieure" (pièces relatives à la candidature)
"seconde enveloppe intérieure" (pièces constituant l'offre)

A-2 Modalités de transmission des candidatures et des offres par voie dématérialisée

Si les candidats décident de transmettre leur pli via le portail électronique, ils disposent d'une aide technique à l'utilisation de la plate forme disponible à l'adresse suivante:

<http://mapa.aji-france.com/>

Le candidat qui transmet son pli via le portail électronique peut, s'il le désire, envoyer à l'adresse (voir article A-4) une copie de sauvegarde (sur support papier ou sur support physique électronique). Cette copie de sauvegarde doit respecter les modalités de présentation des candidatures et des offres et parvenir à l'adresse indiquée avant la date et l'heure mentionnées à l'article A-4 du présent règlement.

Cette copie de sauvegarde doit être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible:
« OBJET DU MARCHE + NOM DU CANDIDAT + NE PAS OUVRIR – COPIE DE SAUVEGARDE »

A-3 Modalités générales de présentation des réponses par voie dématérialisée

La sécurité des transactions sera principalement obtenue par l'utilisation d'un réseau sécurisé. La confidentialité des informations contenues dans les documents envoyés par voie dématérialisée est garantie par le chiffage des fichiers transmis. L'intégralité des documents est garantie par la signature électronique.

A-4 Adresse postale

Les plis sont transmis via le portail électronique à l'adresse suivante :
ce.9741620t@ac-reunion.fr **et** gestion.9741620t@ac-reunion.fr

ou par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante :

**LYCEE POLYVALENT NORD
1 CHEMIN DES FRANCISCEAS - BP50136
97491 SAINTE CLOTILDE CEDEX**

ou déposés contre récépissé à l'adresse inscrite au point A (identification)

A-5 Date limite de réception

Les candidatures et les offres devront impérativement parvenir au service mentionné ci-dessus

pour le **24/08/2018 jusqu'à 15h30**. A défaut, elles ne pourront être examinées et seront retournées à leur expéditeur.

B. Critères de choix avec leur ordre de priorité

Critères	Pondération
1. La valeur technique de l'offre et SAV	50%
2 Le prix	40%
3 Le délai de livraison	10%

C. Coordonnées pour les demandes de renseignements :

M. ALBRENGUES Bruno, D.D.F.P.T. Tél. 06.92.41.42.08
bruno.albregues@ac-reunion.fr

D. Variantes

Les variantes sont acceptées

Les variantes ne sont pas acceptées

Chapitre III . DISPOSITIONS DU MARCHÉ

Article 1 : Objet de la consultation

Le présent marché a pour objet l'achat d'**appareils de mesure**

Article 2 : Allotissement

Le présent marché ne comporte **aucun lot**

Article 3 : Délais d'exécution et durée du marché :

Pour une durée allant de sa date de notification jusqu'à la fin de la période de garantie.

Article 4 : Détail des prestations et des prix : voir C.C.T.P. et C.P.D.G.F.

Article 5 : Exécution du marché

Le présent marché est régi par le Cahier des clauses administratives générales : fournitures courantes et services (arrêté du 19 janvier 2009).

Valeur technique (T): La cotation globale du critère sera faite de la manière suivante : notation sur 20 points.

- Respect des caractéristiques techniques décrites au CCTP: 10 points
- +2 points de bonus si caractéristiques techniques supérieures à celle souhaitées.
- Durée de la garantie des pièces: 3 points
- Durée de la garantie de la main d'œuvre : 3 points
- Délais d'intervention pour le S.A.V. : 4 points
- -3 points par caractéristiques techniques mineures inférieures ou non Présentes
- Elimination pour caractéristiques techniques majeures absentes ou inférieures à la demande

Prix (P) : Les candidats préciseront le détail de l'ensemble des frais. Notation sur 20 points
Notation : $20 * (\text{Prix moins disant} / \text{Prix du candidat})$

Délai (D): Les candidats devront s'engager sur **une date précise de livraison à partir de la notification**

Notation sur 20 points : $20 * (\text{Délai le plus court} / \text{Délais du candidat})$

Les candidats indiqueront les modalités de livraison

ATTENTION AUX PENALITES DE RETARD

L'offre économiquement la plus avantageuse sera l'offre obtenant la meilleure note finale en tenant compte des pondérations : **(T x 50%) + (P x 40%) + (D x 10%)**

Le lycée polyvalent Nord vérifie la conformité des dossiers à l'article 6 du présent règlement ; avant de procéder à examen des candidatures, si elle constate que des pièces demandées sont absentes ou incomplètes, elle peut décider d'inviter tous les candidats concernés à produire ou à compléter ces pièces dans un délai identique pour tous et qui ne saurait être supérieur à dix jours.

Après avis de la commission d'appel d'offres, les candidatures qui ne sont pas recevables en application des dispositions du CMP ou qui ne présentent pas des garanties techniques et financières suffisantes ne seront pas admises par le lycée nord. Les enveloppes contenant les offres des candidats éliminés ne seront pas ouvertes.

Les candidats dont l'offre n'aura pas été retenue seront informés par courriel avec accusé de réception et par voie postale avec A.R.. Cette notification du refus de l'offre par voie électronique ouvre un délai de recours de 11 jours à compter de sa notification.

Le candidat retenu sera avisé par courriel avec accusé de réception avec information sur la date de notification officielle d'attribution du lot ou des lots concernés. Passé le délai de 11 jours, le marché sera notifié par l'envoi d'un bon de commande par voie électronique.

Toutefois, le lycée Nord se réserve le droit de ne pas donner suite à la présente consultation pour des motifs d'intérêt général, y compris financier. Dans ce cas, tous les candidats seront informés.

Article 6 : Pièces constitutives du marché

Contenu de la première enveloppe

La première enveloppe intérieure contient l'ensemble des pièces dûment complétées attestant les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat et établissant les pouvoirs de la personne habilitée pour l'engager.

En application des articles 43 à 47 du CMP et de l'arrêté du 28 août 2006, le candidat doit produire, conformément à l'avis d'appel public à la concurrence, les documents et/ou renseignements rédigés en langue française suivants :

- Une lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses co-traitants, établie sur l'imprimé DC4.
- Une déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement établie sur l'imprimé DC2.
- Une lettre de candidature établie sur l'imprimé DC1
- Une présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ;
- Une description de l'équipement technique, des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et du service après-vente

Contenu de la seconde enveloppe

L'acte d'engagement, dûment complété et signé, présentant l'offre du candidat qui adhère ainsi aux clauses du marché. Si des variantes sont proposées, les différentes propositions sont, chacune, exprimées sur un imprimé distinct (acte d'engagement - DC8). L'acte d'engagement doit être signé par le candidat qui présente l'offre ou par son représentant dûment habilité. Le cahier des clauses techniques particulières

- Le bordereau de décomposition du prix global et forfaitaire dûment complété et signé
- Un devis descriptif et estimatif détaillé comportant toutes indications permettant d'apprécier les propositions de prix (options, maintenance, consommables)
- Un dossier technique
 - 1) Mise en lumière des caractéristiques au regard du CCTP et de l'intérêt de la solution proposée
 - 2) Définition des conditions de garantie, de maintenance, de livraison et d'installation
- Un relevé d'identité bancaire ou postal

Les candidats peuvent retirer le DCE sur le site :

<http://mapa.aji-france.com/mapa/marche/> Numéro de consultation : PAJI/18/05152

ou

<http://lycee-nord.ac-reunion.fr/marches-publics/>

Pour ce faire, les candidats complètent, en ligne, un formulaire d'identification où ils précisent : le nom de l'entreprise, le nom de la personne physique téléchargeant les documents et une adresse courriel permettant de façon certaine une correspondance électronique.

Les documents électroniques, constituant le DCE, mis en ligne sur le site de l'AJI ont des contenus strictement identiques aux documents publiés sur le site du lycée Nord

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition par la personne publique, les candidats devront disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants :

- .zip/.rar
- .docx, .xls, .pdf, odt

Le retrait des documents par cette voie n'oblige pas le candidat à déposer une offre dématérialisée et inversement.

Le soumissionnaire s'engagera à :

- **Fournir toutes les documentations en français (notice d'utilisation, notice de maintenance...)**
- **Fournir les certificats de conformité pour tous les matériels électriques**
- **Préciser à toute fin utilise l'origine des matériels et pièces proposées**

Article 7 : Garanties et assurances

Le fournisseur est tenu de préciser la durée et le contenu de la garantie accordée aux différents articles

Garantie : **minimum un an, pièces et main d'œuvre**

Service-après vente : Les candidats *proposeront un délai d'intervention*. En cas de non respect de cette obligation, le lycée adressera une facture au titulaire du marché à raison de *30€ par jour de retard d'intervention*. Les samedis et dimanche sont exclus.

Article 8 : Avance forfaitaire

Sans objet

Article 9 : Prix et rythme des paiements

Nature des prix

Les prix sont unitaires. Ils sont entendus TTC livrés au lycée polyvalent Nord

Forme des prix

Les prix **sont fermes**.

Mode de règlement

Le mode de règlement proposé par la collectivité est le virement au compte dans le DC3.

Le délai global de paiement est fixé à 30 jours, sous réserve qu'aucune anomalie ne soit relevée lors de la vérification, et le défaut de paiement dans les délais prévus fait courir de plein droit, et sans autre formalité, des intérêts moratoires au bénéfice du titulaire ou du sous-traitant payé directement.

Conformément au Décret N° 2002-232 du 21 Février 2002, le taux des intérêts moratoires est celui de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé à courir, augmenté de deux points.

Article 10 : Pénalités de retard

L'acte d'engagement indiquera clairement le délai d'exécution de la livraison des marchandises à compter de la notification par le lycée.

Lorsque le délai contractuel d'exécution est dépassé par le fait du titulaire, celui-ci encourt, par jour de retard et sans mise en demeure préalable, des pénalités de **40€ par jour de retard**. Il est par conséquent porté dérogation à la formule de calcul de l'article 14.1 du CCAG des fournitures relatif aux pénalités de retard.

Il appartient au titulaire du marché, lors de la facturation, de déduire du prix des pénalités en joignant une note explicative du calcul des pénalités. A défaut, le lycée déduira automatiquement le montant des pénalités de la facture reçu après en avoir avisé l'attributaire du marché par courriel.

Article 11 : Conditions de résiliation

La personne publique pourra procéder à la résiliation du marché en cas d'inexactitude des renseignements prévus à l'article 47 du Code des Marchés Publics ainsi que dans les conditions prévues aux articles 93 et 98 du Code des marchés Publics.

Acceptation du présent Règlement de consultation par le candidat, précédé de la mention « lu et approuvé » :

Nom et Prénom :

Signature :

Lieu :

Date :